Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission permanente des Finances du Conseil communal

Objet : Préavis 13/2026 – Crédit d'étude – Projet de requalification de Sentier Est

Au Conseil communal du CHENIT,
Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission des Finances s'est réunie le jeudi, 14 octobre 2026, pour l'étude de ce préavis. Elle était composée :

M. Raymond Lavanchy UDI, président e.r., rapporteur ;
M. Marc Ferrari, Force 3 ;
M. Eric Rochat, Roses-Verts ;
M. Jan Pittet, Roses-Verts ;
M. Didier Vaucher-de-la-Croix, UDI.

Nous remercions M. le Syndic Olivier Baudat, ainsi que M Julien Clavel, Chef du service travaux et infrastructures pour toutes les réponses et éclaircissements à nos questions.

Contexte général

Le projet de requalification de Sentier Est, soit de l'entrée de la localité sur la Rue de La Golisse (à hauteur du Chemin du Droit tendant au Solliat, jusqu'au Temple du Sentier sur la Grand-Rue est le troisième volet de l'ensemble de la requalification de la RC 84b, route cantonale traversant le Sentier jusqu'à la hauteur du futur Campus sis dans le secteur Sentier Ouest. La requalification de la RC dans ce dernier entre dans les projets connexes cités dans le préavis 11/2026 concernant l'Ecole du futur et actuellement aucun chiffre quant aux coûts que cela représentera n'a été avancé tout au plus on sait qu'ils seront importants. Il est dit dans le préavis susmentionné que ladite requalification de la route cantonale est définie dans une vision de 15 à 20 ans.

Le crédit d'étude - avant-projet de requalification Sentier Centre a fait l'objet du préavis 08/2025 accepté par le Conseil communal, le 29 septembre 2025.

Il est utile de rappeler que le rapport de la COFIN concernant ce préavis avait déjà fait ressortir un certain nombre de préoccupations non quant au coût de l'étude en elle-même mais à ceux qu'elle engendrera au moment de la réalisation des travaux. L'ordre de grandeur n'est pas estimé à ce jour.

Le préavis qui nous occupe s'inscrit donc dans la continuité des étapes précédentes. Au même titre que ceux évoqués précédemment, son acceptation va générer des travaux conséquents. On peut déjà s'en rendre partiellement compte en regardant le plan des investissements 2026 où CHF 1'000'000.00 étaient prévus pour l'aménagement du carrefour des Crêtets et CHF 800'000.00 pour celui de la Golisse.

Toutes ces inconnues, au regard des quelque 50 mios de francs que les études et la construction de l'Ecole du futur vont générer font qu'à un moment donné, il faudra bien prioriser les dépenses, chose qui avait déjà été mentionnée dans notre rapport concernant le préavis 08/2025, à même titre que nous faisions part de nos réticences significatives en raison d'un contexte économique global incertain. Ainsi, la grande question et crainte de la COFIN concerne justement la priorisation de tous ces projets d'autant plus que, même s'ils sont importants en termes de sécurité routière et de réduction des désagréments routiers, ils ne sont pas les seuls à l'être notamment en rapport avec la gestion des eaux claires et usées pour l'ensemble de notre région.

A partir du 1er janvier 2027, les comptes des trois communes actuelles seront fusionnés. Comme il est stipulé à l'article 6 de la Convention de fusion : la nouvelle commune reprend tous les actifs et passifs de chacune des communes fusionnées, ainsi que leurs engagements hors bilan. La COFIN espère sincèrement, que le total des investissements actuels sur la commune du Chenit, qui sera ainsi réparti sur tous les contribuables de celle de La Vallée de Joux, ne péjore pas les citoyens des anciennes communes du Lieu et de L'Abbaye qui, résultat de la fusion, devraient reporter la réalisation de projets jugés moins importants.

Notre syndic nous a confirmé qu'une vision globale de tous les préavis d'investissement à venir sur l'ensemble du territoire de la future Commune de La Vallée de Joux a été établie. Elle a obtenu l'accord des trois municipalités actuelles.

Notre souci, bien réel, sera du ressort des futures autorités de La Vallée de Joux ainsi que les diverses commissions qui en feront parties et qui, à un moment donné, devront immanquablement faire des choix cruciaux.

Etude du préavis

Le crédit demandé est complémentaire à des études préliminaires menées en 2025 pour la réfection des réseaux souterrains de ce secteur, objectif primaire, auquel viennent s'ajouter des mesures préconisées dans le plan directeur des mobilités actives de 2026. Il a pour objectif d'établir un dossier d'examen préalable auprès du Canton en vue d'une mise à l'enquête et d'une autorisation de construire du projet de requalification de la route, ceci en tenant compte de diverses études déjà réalisées. Il permettra d'autre part, un chiffrage des coûts du projet à ±20%, élément déterminant au moment où il faudra se déterminer pour l'octroi d'un crédit d'investissement.

Selon les réponses qui nous ont été apportées, les réseaux souterrains de ce secteur ne sont pas en bon état et nécessitent une rénovation à court ou moyen terme. Ils n'ont cependant jamais amené à effectuer de gros travaux urgents de réparation jusqu'à ce jour. Quant aux intentions d'aménagements et infrastructures cyclables figurant dans le plan directeur des mobilités actives, il est logique qu'elles soient réalisées simultanément. Un fait important qui aurait mérité de figurer dans le préavis qui nous occupe concerne justement la requalification de la RC 84b. Jusqu'en 2028, il est acquis que le canton verse des subsides pour ce genre de travaux, à hauteur de 50% pour les aménagements en traversée de localités et de 100% pour ceux effectués à l'extérieur de celles-ci.

Selon la Municipalité, l'établissement de cette étude permettra d'avoir en mains un « catalogue » chiffré des divers travaux à effectuer sur ce secteur. Ceux-ci ne seront pas tous réalisés en même temps mais

échelonnés en fonction de divers critères notamment de sécurité routière et ceux liés aux aléas du ruissellement dans cette zone. Ils feront l'objet d'une feuille de route et ne seront pas réalisés l'année prochaine.

Ce crédit figure dans le plan des investissements 2026.

Divers et conclusions

Arrivée au terme de l'étude de ce préavis, la Commission des Finances du Conseil Communal, à l'unanimité, vous invite, malgré ses inquiétudes, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à accepter les conclusions suivantes du préavis 13/2026 :

1. accorde à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 155'000.00 (cent cinquante-cinq mille francs) pour le projet de requalification de Sentier Est ;
2. autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 155'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

Le Solliat, le 23 octobre 2026

Au nom de la Commissions des Finances

Raymond Lavanchy, rapporteur.